



Fiche d'information CPS n° 2 Juin 2018

Objectifs et défis de l'actualisation de la Conception « Paysage suisse »

L'actualisation de la Conception « Paysage suisse » (CPS) bat son plein. Lors de l'atelier du 21 mars 2018, le groupe d'accompagnement a élaboré une ébauche d'objectifs contraignants généraux et spatialement différenciés. Il s'est également penché sur le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit l'actualisation de la CPS et sur la hiérarchisation de ces objectifs. Les défis à relever dans les domaines de l'urbanisation, de l'agriculture, des forêts, des eaux et des infrastructures ont été l'objet de discussions approfondies. Les réflexions riches et variées du groupe d'accompagnement seront prises en compte dans la suite des travaux.

Un groupe d'accompagnement issu d'horizons variés

Comptant plus de 60 membres, le groupe d'accompagnement rassemble des spécialistes issus de différents offices fédéraux, d'administrations cantonales et d'associations professionnelles, qui doivent à la fois apporter leur expertise au projet et servir de relais pour un plus large public.

L'atelier du 21 mars 2018 a permis de mettre en lumière l'intérêt suscité par l'actualisation de la CPS. Tous les acteurs présents, tant au niveau des offices fédéraux que de leurs partenaires dans le domaine du paysage, ont manifesté leur volonté de contribuer activement aux travaux et de parvenir à une conception axée sur le long terme et jouissant d'un large soutien. Les échanges se sont ainsi déroulés dans une atmosphère constructive.

Précisions quant au cadre de l'actualisation de la CPS

L'atelier s'est ouvert sur des requêtes relatives à la clarification des limites du système et à l'intégration de la CPS. Cette dernière est une conception au sens de l'art. 13 de la loi sur l'aménagement du territoire, qui approfondit des thématiques liées à la nature et au paysage. Elle s'appuie sur les principes inscrits dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. La CPS se caractérise par de nombreux recoupements dont il faut tenir compte lors de son actualisation, notamment avec la Stratégie Biodiversité et son plan d'action, la stratégie culture du bâti de l'Office fédéral de la culture et les conceptions Paysage cantonales. D'autres stratégies relevant des différentes politiques sectorielles (comme un certain nombre de plans sectoriels, les politiques forestière et agricole, la Stratégie énergétique 2050) doivent également être prises en compte dans le cadre de l'actualisation des objectifs.

Définition d'une systématique des objectifs

Le groupe d'accompagnement accorde une grande importance à une hiérarchisation claire des différents objectifs, qui doivent être à la fois succincts et précis. L'Office fédéral de l'environnement s'est donc chargé de revoir la systématique des objectifs.

Proposition de **systématique des objectifs** :

- une **vision** concise : orientation à moyen et long termes
- trois à quatre **objectifs stratégiques** : ambitions du Conseil fédéral pour les politiques sectorielles
- six à sept **objectifs de qualité généraux** : au sens des objectifs généraux de la CPS actuelle
- **des objectifs de qualité spatialement différenciés** : un à deux objectifs prioritaires pour chacune des sept catégories d'espace
- **des objectifs sectoriels** pour les treize politiques sectorielles : comme dans l'actuelle CPS

Objectifs de qualité spatialement différenciés

L'actualisation de la CPS permettra de renforcer et de mieux intégrer les objectifs spatialement différenciés, notamment en les inscrivant dans la continuité du Projet de territoire Suisse et des politiques cantonales d'aménagement du territoire. Le groupe d'accompagnement propose par conséquent de formuler des objectifs concrets pour chaque grande catégorie d'espace (voir encadré ci-dessous). Ceux-ci seront approfondis avec les autorités en charge de l'aménagement du territoire (Office fédéral du développement territorial et services cantonaux de l'aménagement du territoire) lors des travaux sur les politiques sectorielles.

Proposition de **classification spatiale** des objectifs :

quatre *espaces structurants* :

1. paysages urbains
2. paysages soumis à une forte pression urbaine
3. paysages ruraux de vallée, de colline et de moyenne montagne
4. paysages naturels de haute montagne

trois *espaces superposés*:

5. territoires agricoles continus
6. territoires marqués par le tourisme
7. paysages particulièrement remarquables

Nécessité de l'actualisation dans certains domaines

Le reporting réalisé en 2012 en collaboration avec les offices fédéraux et l'avant-projet de 2017 ont permis d'identifier les principales évolutions et les mesures nécessaires. Les tendances futures prévisibles doivent également être prises en compte afin de donner à la CPS des perspectives à long terme (à l'horizon 2040). La numérisation, les changements climatiques et les défis en matière de politique énergétique auront une grande influence sur le développement du paysage. Les défis à relever sont donc de taille, notamment pour parvenir à concilier pression urbaine et qualité des espaces ouverts et pour limiter les atteintes diffuses au paysage.

Lors de l'atelier, le groupe d'accompagnement a examiné de manière approfondie les objectifs et les défis propres à certains domaines.

- Urbanisation : importance d'une approche globale et d'une harmonisation avec l'aménagement du territoire. La densification du tissu urbain ne doit pas se faire au détriment de la qualité des espaces d'habitation et des espaces ouverts, ni de celle des espaces de transition intacts vers des paysages naturels.
- Agriculture : la production agricole et l'entretien des paysages doivent être mieux coordonnés aux différents échelons institutionnels. Les instruments en la matière doivent davantage se compléter et la collaboration entre l'Office fédéral de l'agriculture, l'OFEV et les acteurs de l'aménagement du territoire doit être renforcée.
- Forêts : les forêts sont à la fois un espace naturel dynamique et un espace de détente. Les transitions (lisières, dessertes) occupent par ailleurs une place importante dans l'aménagement du paysage et requièrent une meilleure harmonisation entre la politique d'urbanisation, la politique agricole et la politique du paysage.
- Eaux : les cours d'eau sont très variés et abritent une multitude d'habitats distincts. Les différents rôles qu'ils jouent exigent une réelle coordination. La revitalisation, les débits résiduels, la libre migration des poissons, les zones alluviales et les espaces réservés aux eaux sont ici autant de thèmes clés.
- Infrastructures : une gestion volontaire de la demande et une touche de créativité dans l'usage des nouvelles technologies (p. ex. mobilité durable) sont nécessaires pour réduire les besoins en infrastructures, augmenter l'efficacité de ces dernières et garantir une intégration optimale dans le paysage.

Étapes à venir

L'atelier a montré que l'actualisation de la CPS est en bonne voie. Les discussions ont clairement souligné la nécessité de renforcer les liens entre la CPS et l'aménagement du territoire, tant sur le fond qu'en matière de procédures. Des objectifs concrets dans ce domaine doivent donc être fixés. De même, la définition de différentes qualités de paysage aussi précises que possible est primordiale.

D'ici l'été 2018, la prochaine étape de travail consistera à actualiser et approfondir les objectifs et les mesures sectoriels. Des ateliers avec les différents offices fédéraux et les services cantonaux représentés dans le groupe d'accompagnement seront organisés à cet effet. Ils permettront l'élaboration d'un projet et d'un rapport explicatif au cours du troisième trimestre, qui seront présentés au groupe d'accompagnement le 5 décembre 2018 dans le cadre d'un atelier de consolidation.

La consultation des autorités fédérales et cantonales ainsi que des associations concernées aura lieu dans le courant de l'année 2019.

Renseignements

- M. Daniel Arn, division Espèces, écosystèmes, paysages, OFEV, 3003 Berne, +41 58 462 80 03, daniel.arn@bafu.admin.ch

Internet

- Actualisation de la CPS : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/info-specialistes/conserver-et-developper-la-qualite-du-paysage/utilisation-durable-du-paysage/une-politique-du-paysage-coherente/actualisation-de-la-conception-paysage-suisse.html>
- Biodiversité en Suisse : état et évolution. Synthèse des résultats de la surveillance de la biodiversité, OFEV 2017, www.bafu.admin.ch/uz-1630-f

- Mutation du paysage. Résultats du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS), OFEV/WSL 2017, www.bafu.admin.ch/uz-1641-f